



Dossier du BHI No. S1/0506

LETTRE CIRCULAIRE 57/2011
13 septembre 2011

**LISTE DES PROJETS POSSIBLES DANS LE CADRE DE LA MISE A DISPOSITION DE
PERSONNEL VENANT DES ETATS MEMBRES AU BHI**

Référence : Résolution 3/1987 de l'OHI telle qu'amendée – *Mise à disposition de personnel venant des Etats membres au BHI*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1 Ces dernières années, conformément aux termes de la Résolution 3/1987 de l'OHI, l'Organisation a bénéficié de la généreuse mise à disposition de personnel de la République de Corée et du Japon afin de contribuer à la progression des travaux de l'OHI. Un représentant de chacun de ces Etats membres est toujours en poste au BHI.

2 Conformément à la Résolution 3/1987, le Comité de direction a entrepris d'effectuer sa révision régulière du programme de travail de l'OHI et des activités du BHI pour 2012 afin d'identifier les items de travail qui pourraient progresser plus rapidement grâce à la mise à disposition de personnel ayant l'expérience requise, avec notamment les points suivants :

- Développer plus avant le dictionnaire en ligne de l'OHI et les capacités de la base de données.
- Fournir un soutien en SIG en mettant en particulier l'accent sur le développement et l'implémentation de technologies et d'applications relatives au serveur cartographique web, notamment à l'appui de la base de données GEBCO OHI-COI sur les noms des formes du relief sous-marin, de la base de données sur les métadonnées hydrographiques dans l'Antarctique et de son extension à toutes les CHR et d'une base de données sur les informations de l'OHI.
- En liaison avec le TSMAD et avec d'autres groupes de travail pertinents, aider à développer des projets de spécifications de produits basés sur la S-100 pour les métadonnées hydrographiques, pour les données sources hydrographiques et pour d'autres spécifications de produit incluses dans le programme de travail du HSSC.
- Revoir et normaliser tous les termes techniques utilisés dans les documents, normes et directives de l'OHI, proposant des mises à jour et des révisions pertinentes à ces documents.
- Développer encore et mettre en œuvre la planification stratégique de l'OHI et le processus de suivi des performances au BHI.
- Développer une base de données d'informations à l'appui du programme de l'OHI en matière de renforcement des capacités, incluant la présentation des informations pertinentes basées sur le web.
- Développer des propositions afin d'améliorer l'utilité de la Publication C-55 de l'OHI – *Etat des levés hydrographiques et de la cartographie marine dans le monde* à l'appui de l'Action 03/09 de l'IRCC : - ... mise au point d'un cadre pour le développement de la C-55.

- Revoir et cataloguer les archives cartographiques du BHI.

3 Les Etats membres qui souhaitent proposer la mise à disposition de personnel, conformément à la Résolution 3/1987, peuvent soumettre des renseignements détaillés au Comité de direction à tout moment, pour examen, en définissant les tâches susceptibles d'être assumées par le personnel mis à disposition et en décrivant les compétences et l'expérience du personnel proposé pour accomplir ces tâches. Les Etats membres noteront que toutes les dépenses afférentes au personnel mis à disposition doivent être assumées par l'Etat qui les présente.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Robert Ward', with a stylized flourish at the end.

Robert WARD
Directeur